

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice – 14

Présents – 14

Votants – 14

Absents - 0

Représentés - 0

Non votants - 0

Séance du mardi 04 février 2025

quatre février deux mille vingt-cinq à 19h30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMMAIN, Vanessa GUINCHARD, David CHATELAIN, Charles MONNET, Thomas TOURNIER, Véronique BARTHOULOT, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMECH, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Emilie OUDOT, David PRETRE

Etaient représentés :

Etaient excusés :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : David CHATELAIN  
Date de convocation et affichage le 29/01/2025

Délibération n° DE\_2025\_002

CONTRATS DES VENDEUSES DU PTIT MAG

CONTRAT DES VENDEUSES DU COMMERCE DE PROXIMITÉ « LE P'TIT MAG » :

1 - Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le contrat de travail du poste de la vendeuse n° 1, vendeuse au P'tit Mag, pour un temps plein, prendra fin le 31/01/2025.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat, mais **sur une base de 25h/35h par semaine à la demande de l'agent, à compter du 01/02/2025, pour une année.**

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le contrat du poste de la vendeuse n° 1.

2 - Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le contrat de travail du poste de la vendeuse n° 2, vendeuse au P'tit Mag à taux plein, prendra fin le 31/01/2025.

Sur demande de cette vendeuse, et suite à une lettre de démission de ce contrat à temps plein, Monsieur le Maire propose de lui faire un contrat **sur une base de 10h/35h par semaine, à compter du 01.02.2025, et jusqu'au 30/04/2025.**

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le contrat du poste de la vendeuse n° 2.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le mardi 04 février 2025

Nombre de vote(s) pour : 14  
Nombre de vote(s) contre : 0  
Nombre d'abstention(s) : 0

Pour copie conforme  
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus  
Le Maire, Franck VILLEMAIN



Date de transmission de l'acte: 06/02/2025  
Date de reception de l'AR: 06/02/2025  
025-212502561-DE\_2025\_002-DE  
A G E D I

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le mardi 04 février 2025